

PORTANT COMPOSITION DU JURY Diplôme d'Etat d'ergothérapeute - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute, article 24,

Sur proposition de M. Jérémy GANDON, Directeur de l'Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie (IUFE) d'Auvergne, visée par Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen de l'UFR de Médecine et des professions paramédicales décide pour l'année universitaire 2024/2025,

Il est créé une commission d'attribution des crédits à l'Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie (IUFE) d'Auvergne pour l'attribution des crédits de chaque semestre des 3 années de formation,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Diplôme d'Etat d'ergothérapeute - 2ème année comme suit :

Membres du jury

LAHAYE Clement, Président, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL

GANDON Jeremy, Vice-président, DIRECTEUR PEDAGOGIQUE DE L'IUFE AUVERGNE

Semestre 1

GRILLON Marie, ENSEIGNANTE ET COORDONNATRICE D'ENSEIGNEMENT

HUNN Marie, VACATAIRE

DOBIJA Lech, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

PRUDHOMME Christophe, INTERVENANT EXTERIEUR

CHEZE Camille, INTERVENANTE EXTERIEURE

HABRIAL PAIVA Anne charlotte, INTERVENANTE EXTERIEURE

LANHERS Charlotte, INTERVENANTE EXTERIEURE

Semestre 2

GRILLON Marie, ENSEIGNANTE ET COORDONNATRICE D'ENSEIGNEMENT

HUNN Marie, VACATAIRE

DOBIJA Lech, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

LANHERS Charlotte, INTERVENANTE EXTERIEURE

PRUDHOMME Christophe, INTERVENANT EXTERIEUR

CHEZE Camille, INTERVENANTE EXTERIEURE

HABRIAL PAIVA Anne charlotte, INTERVENANTE EXTERIEURE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 12 décembre 2024